

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle, LECOMTE LEMOINE Brigitte.

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à CROUZET Rémy

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

Secrétaire de séance : LAMOURY Michelle

Rédacteur du compte rendu : METRAL Evelyne

Ouverture de séance : 20 heures

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Fixation des tarifs communaux 2026
 - Attribution marché assurances
 - Répartition de la taxe des ordures ménagères 2025
 - Convention de mutualisation des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté, pack n°1
 - Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - CLECT
 - Adhésion au contrat cadre : fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère
 - Subvention exceptionnelle Club Soleil d'Automne
 - Subvention exceptionnelle Coopérative des écoles
 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024
 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2024
 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024
 - Subvention exceptionnelle Gymnastique Volontaire Artasienne
-
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
 - Informations
 - Comptes rendus de réunions
 - Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-11-28 / 01

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 30 octobre 2025, les tarifs pour l'année 2026 sont réévalués de la manière suivante :

Il est à noter que les équipements communaux sont mis à disposition gratuitement aux associations artasiennes signataires de la charte associative, dans le respect de cette dernière.

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Logement/Localisation	Occupant	Loyer mensuel 2026
F2 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE C.	424.02 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE LEMOINE B.	472.90 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G1	Mme PICHOT A.	565.90 €

Les tarifs proposés suivent l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) ce qui correspond à une augmentation de 0.87 %. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

LECOMTE LEMOINE Brigitte ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de réévaluation du montant des loyers mensuels des logements locatifs communaux telle que proposée à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **DIT :**
 - Que le montant des loyers sera révisé chaque année au 1^{er} janvier,
 - Qu'aucune charge locative ne sera appelée,
 - Qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location correspondants et toutes autres pièces relatives à cette affaire.

INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pour principe d'attribuer une indemnité aux stagiaires, hors stage de découverte, en reconnaissance du travail réalisé et pour permettre une motivation. Il est proposé par la commission Finances, de porter cette indemnité à **66,00 €** pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de stagiaire, tel que présenté, pour un montant de **66,00 €** par semaine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer le tarif à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION GYMNASSE – STADE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase / Fédération Sportive	Journée	145.00 €
Gymnase / Ass Hors ARTAS	Tarif Horaire	60.00 €

Gymnase / Ass Hors ARTAS	Journée	870.00 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match de jour	90.00 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match nocturne	180.00 €
Club House (réservé aux sociétaires d'associations)	Journée	70.00 €

Les montants des locations seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location du gymnase, du stade et des équipements sportifs, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

LOCAUX COMMERCIAUX ET DE SANTE

Location / Immeuble	Bailleur	Loyer mensuel 2026	Provisions charges locatives mensuelles 2026	Amortissement différé loyer avril/mai 2021
Rés. R. Falcoz Local commercial n°14	YNFA-CARUSO	895.01 €	105.00 €	0 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°15	Docteur PEBAY J.C	492.60 €	45.00 €	14.53 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Infirmières Mmes LEFAURE/CARLOTTI	218.69 €	19.50 €	6.42 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Ostéopathe M. LAMBERCHT	264.47 €	24.00 €	7.77 €
Bar Restaurant	Mme BENSOUSSAN Audrey	928.60 €	0 €	0 €
Local 208 le Grand Chemin	Mme DUFOUR Magalie	270.67 €	0 €	0 €
Local 80 Route de Roche	Mme JURY Catherine	309.08 €	0 €	0 €
Local 78 Route de Roche	Mme LEFAURE Marion	499.95 €	0 €	0 €
Terrasse de la Fontaine – Lot n°1	-	574.00 €	0 €	0 €
Terrasse de la Fontaine – Lot n°2	-	511.84 €	0 €	0 €

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une application de l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) de 1.04%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des loyers mensuels des locaux commerciaux et médicaux tels que proposés, pour l'année 2026.
- **FIXE** le montant mensuel des provisions pour charges locatives des locaux de la résidence Revellin Falcoz tels que proposés, pour l'année 2026 ; la régularisation étant effectuée après connaissance du montant des charges annuelles définitives.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

TARIFS SERVICES EXTERNES

Déneigement	Tarif Horaire HT	97.89 €
Tracteur avec Chauffeur	Tarif Horaire HT	61.17 €

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une réévaluation de 2 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de services externes, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE - COLUMBARIUM

Concession Columbarium	1 emplacement pour 15 ans	575.00 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 150.00 €
Plaque stèle Columbarium en granit – gravure non incluse		99.00 €
Concession Cavurne	1 emplacement pour 15 ans	770.00 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 540.00 €
Concession Cimetière	Tarif / m ² (concession = 15 ans)	76.50 €
	Tarif / m ² (concession = 30 ans)	153.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs des concessions du cimetière et du Columbarium, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs de location de terrains agricoles.

N ° Parcilles et Surface	Locataire	Loyer 2026
Parcelle AC 301 = 1 669 m ²	PACCALLIER Christophe	203.40 €
Parcelles A 837 = 9 049 m ²		
Parcelle AC 296b = 2 686 m ²		
Parcelle D 632 = 8 866 m ²	BOUVARD Didier	134.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location de terrains, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Tarifs applicables	Particuliers Artasiens	Communes limitrophes

Salle du 19 mars	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	107.00 €	
	Séance de formation organisme agréé (jusqu'à 4h00)		25.00 €	
	Obsèques (forfait ½ journée)		35.00 €	58.00 €
	Professionnels pour réunion (forfait ½ journée)		95.00 €	
	Professionnels pour réunion (forfait journée)		180.00 €	
Salle Annexe Gymnase	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	160.00 €	
Salle Annexe Gymnase + Extension	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	220.00 €	
Salles : 19 mars / Annexe gymnase / Salle d'évolution		Caution = 650,00 €		
Mise à disposition de tables et de chaises		Caution = 100,00 €		
Salle de la Chaplanière	Tarif horaire (réservé aux associations)	Lundi au dimanche	44.00 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au Dimanche	310.00 €	
		Dont acompte	155.00 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au vendredi inclus hors jour férié		400.00 €
		Dont acompte		200.00 €
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Samedi et dimanche et jour férié		800.00 €
		Dont acompte		400.00 €
	Obsèques	Forfait ½ journée	57.00 €	115.00 €
Salle Chaplanière		Caution : 2 000,00 €		
		Caution réarmement électrique : 145.00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location des salles municipales, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS DES COPIES ET IMPRESSIONS

Vu l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Considérant que, dans le cadre de la dématérialisation de nombreuses procédures, de plus en plus d'administrés sont amenés à demander des impressions ou des copies en mairie.

Considérant que ces copies sont effectuées dans le respect des droits de reproduction.

Vu la régie mise en place afin de percevoir ces droits à copie ou à impression.

Il est proposé de définir les tarifs suivants :

		Coût par copie (*)	
Copie ou impression couleur	A3	1.00 €	
	A4	0.60 €	
Copie ou impression noir et blanc	A3	0.80 €	
	A4	0.18 €	

(*) une copie recto-verso équivaut à 2 copies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2026
- **DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Délibération n° D 2025-11-28 / 02

ATTRIBUTION DE MARCHE D'ASSURANCE SUITE A APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'appel d'offres qui a été lancé pour la souscription de contrats d'assurances. Le marché est décomposé en 5 lots :

- ✓ Lot 1 : Incendie Divers Dommages aux biens
- ✓ Lot 2 : Responsabilité civile générale
- ✓ Lot 3 : Flotte automobile
- ✓ Lot 4 : Protection juridique générale
- ✓ Lot 5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus

Considérant qu'une seule offre a été déposée,

Au vu du rapport d'analyse de l'offre et des explications complémentaires fournies par le cabinet ABECASSIS, en charge de la mission d'assistance et de conseil, il est proposé d'attribuer le marché pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Commune	Solution retenue en TTC
Lot 1 : Incendie Divers Dommages aux biens	SMACL	NIORT	3 628.82 €
Lot 2 : Responsabilité civile générale	SMACL	NIORT	3 992.38 €
Lot 3 : Flotte automobile	SMACL	NIORT	6 289.28 €
Lot 4 : Protection juridique générale	SMACL	NIORT	1 133.17 €
Lot 5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	SMACL	NIORT	177.40 €

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Martial SIMONDANT),

- **PREND ACTE** de l'attribution des marchés d'assurance selon le tableau présenté ci-dessus avec effet au 1^{er} janvier 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec la SMACL et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° D 2025-11-28 / 03

CLE DE REPARTITION DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Considérant que, suite au passage de la redevance (REOM) à la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM), la commune prend en charge l'intégralité du paiement de cette taxe et qu'il convient donc de la répartir par redevables afin de pouvoir la refacturer aux occupants,

Considérant qu'un nouveau local a été mis à la location au 80 route de Roche à compter du 1^{er} juin 2025,

11 redevables ont donc été identifiés comme assujettis :

1. Epicerie
2. Médecin
3. Ostéopathe
4. Cabinet Infirmiers
5. Bar / restaurant
6. Appartement G1
7. Appartement G2 Sud
8. Appartement G2 Nord
9. Salle Animation et Local Technique
10. Local Grand Chemin
11. Local 80 route de Roche

NB = La mairie, le restaurant scolaire, le gymnase et le groupe scolaire sont exonérés de plein droit (article 1521 du CGI)

Il est donc proposé de diviser le montant alloué à la taxe des ordures ménagères par 10 jusqu'au 31.05.2025 puis par 11 à compter du 01.06.2025 afin de définir annuellement le montant refacturé aux occupants, sur la base des avis de taxes foncières.

	Montant de la taxe ordures ménagères	Montant à refacturer aux occupants
2025	1 793 €	170.00 € 93 € (80 route de Roche)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de définir la répartition de la taxe des ordures ménagères sur la base du montant figurant sur les avis annuels de taxes foncières –section taxe des ordures ménagères– divisé par le nombre de points de redevables,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer cette répartition pour le compte de l'année 2025 et des exercices à venir

CONVENTION DE MUTUALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION AVEC BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Locales,

Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2023 adoptée à l'unanimité relative à la proposition de mise à disposition de services des Systèmes d'Information et proposant une convention de Mutualisation des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2023 approuvant le pack n°2 : Gestion du parc informatique et téléphonie avec Bièvre Isère Communauté,

EXPOSE

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, le constat est fait que le domaine des systèmes d'information ne cesse de se complexifier en termes de technicité, ou et de réglementation, induisant de fait une augmentation significative des coûts au sein des communes.

De plus, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) explique qu'en 2022, plus d'un quart des 102 attaques par rançongiciel sur lesquelles l'agence a été amenée à intervenir concerne les collectivités. "Ces attaques parfois destructrices perturbent notamment les services de paie, le versement des prestations sociales et la gestion de l'état civil. Passé la découverte de l'attaque, le fonctionnement de ces entités continue d'être dégradé le temps de la reconstruction, affectant durablement les services à destination des administrés", détaille l'agence.

Monsieur le Maire rappelle également qu'en début d'année 2023, un audit général des systèmes d'information communaux a été réalisé par les équipes de la Direction des Systèmes d'information (DSI) de Bièvre Isère Communauté afin d'évaluer l'opportunité de mutualiser ce domaine de compétence au sein du territoire. Que suite à cet audit, il apparaît que les communes pourraient profiter d'économies importantes dans un certain nombre de domaines (impression / maintenance du parc informatique / téléphonie / sécurité ...), d'une augmentation du niveau fonctionnel du système d'information et de compétences d'ingénierie disponibles au sein de la DSI de l'EPCI.

Conformément aux articles L52111-1 du code général des collectivités territoriales, Bièvre Isère Communauté peut proposer de fournir une mise à disposition de service à l'endroit de ses communes membres, en l'espèce dans le domaine des systèmes d'information.

Bièvre Isère Communauté propose donc aux communes 2 packs de mutualisation au sein desquels sont regroupés l'outillage nécessaire pour sécuriser les communes (Pack 1) et l'évolution et la maintenance du pack informatique et téléphonique (Pack 2).

Le coût d'adhésion au dispositif de mutualisation (permettant essentiellement de couvrir la charge RH induite par la mutualisation et les frais d'adhésion aux différentes centrales d'achat) est calculé en fonction du / des pack(s) choisi(s) par la commune pour une durée de 4 ans ferme à date de signature de la convention de mutualisation, aux montants suivants :

- Pack 1 : Sécurisation du système d'information (serveur de sauvegarde et externalisation de celle-ci, mise en conformité du wifi, sécurisation du réseau, pare-feu) : 1,43 € /habitant /an
- Pack 2 : Gestion du parc informatique et téléphonie (Maintenance du parc informatique et gestion de la téléphonie en Centrex) : 3,13 € /habitant /an

Il sera également possible de solliciter de l'expertise auprès de la DSI de Bièvre Isère facturée au coût horaire réel du profil sollicité (Cat. A / B ou C).

Le pack 2 ayant déjà été mutualisé en 2023, il est proposé au conseil municipal de retenir l'option

du Pack 1 afin de mutualiser la sécurisation du système d'information (serveur de sauvegarde et externalisation de celle-ci, mise en conformité du wifi, sécurisation du réseau, pare-feu).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion à la convention de mutualisation des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté, pack n°1, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **PRECISE** que le coût prévisionnel en année pleine pour la commune est de 2 669,81 € .
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à la convention.

Délibération n° D 2025-11-28 / 05

OBJET : COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – CLECT

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274,00 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2025 relatif aux répartitions d'attribution de compensation 2026 pour l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire des enfants ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

Activité 2024			
COMMUNES	Nbre journées	%	AC à appliquer en 2026
ARTAS	407	2,84	3 190

BEAUFORT	67	0,47	525
BEAUVOIR DE M.	559	3,90	4 382
BOSSIEU	43	0,30	337
BRESSIEUX	0	0,00	0
BREZINS	816	5,70	6 396
BRION	0	0,00	0
CHAMPIER	642	4,48	5 032
CHATENAY	94	0,66	737
CHATONNAY	710	4,96	5 565
COMMELLE		0,00	0
CULIN	370	2,58	2 900
FARAMANS	422	2,95	3 308
GILLONNAY	523	3,65	4 099
LA COTE ST ANDRE		0,00	0
LA FORTERESSE	26	0,18	204
LA FRETTE	362	2,53	2 837
LE MOTTIER	471	3,29	3 692
LENTIOL	15	0,10	118
LIEUDIEU	371	2,59	2 908
LONGECHENAL	52	0,36	408
MARCILOLES	163	1,14	1 278
MARCOLLIN	0	0,00	0
MARNANS	0	0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	342	2,39	2 681
MONTFALCON	62	0,43	486
ORNACIEUX-BALBINS	253	1,77	1 983
PAJAY		0,00	0
PENOL	207	1,45	1 623
PLAN	84	0,59	658
PORTE DES BONNEVAUX		0,00	0
ROYAS	237	1,65	1 857
ROYBON	300	2,09	2 351
SARDIEU	290	2,02	2 273
SAVAS MEPIN	344	2,40	2 696
SEMONS		0,00	0
SILLANS	824	5,75	6 459
ST AGNIN SUR B.	186	1,30	1 458
ST CLAIR SUR G.	23	0,16	180
ST ETIENNE DE ST G.	1384	9,66	10 848

ST GEOIRS	106	0,74	831
ST HILAIRE DE LA C.	568	3,97	4 452
ST JEAN DE B.	1286	8,98	10 080
ST MICHEL DE ST GEOIRS	54	0,38	423
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.		0,00	0
ST SIMEON DE B.		0,00	0
STE ANNE SUR G.		0,00	0
THODURE	236	1,65	1 850
TRAMOLE	302	2,11	2 367
VILLENEUV DE M.	455	3,18	3 566
VIRIVILLE	668	4,66	5 236
TOTAUX	14 324,00	100	112 274

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

Délibération n° D 2025-11-28 / 06

OBJET : ADHESION AU CONTRAT CADRE : FOURNITURE, GESTION ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANTS DEMATERIALISES ET PAPIERS POUR LES AGENTS TERRITORIAUX DE L'ISERE

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 mars 2025 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère.
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 8.50 €.
- De fixer la participation de la commune à 50% de la valeur faciale du titre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Délibération n° D 2025-11-28 / 07

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB SOLEIL D'AUTOMNE

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention présentée par le Club Soleil d'Automne pour un repas animé,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative en date du 22 novembre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** la subvention exceptionnelle versée au Club Soleil d'Automne comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
Club Soleil d'Automne	Repas animé	1 000.00 euros

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2025-11-28 / 08

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par la coopérative des écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** la subvention « exceptionnelle » versée à la coopérative scolaire comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
Coopérative scolaire	Réalisation d'une fresque	200.00 euros

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2024**

La compétence eau potable est assurée par Bièvre Isère Communauté pour le compte de ses communes membres, dont la commune d'ARTAS fait partie.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a présenté au Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2025 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit également présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024 à son conseil municipal dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport relate l'activité du service public de l'eau potable au cours de l'année 2024.

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du service public de l'eau potable établi par Bièvre Isère Communauté.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2024**

La compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est assurée par Bièvre Isère Communauté pour le compte de ses communes membres, dont la commune d'ARTAS fait partie.

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a présenté au Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2025 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Ce rapport relate l'activité du service public d'élimination des déchets au cours de l'année 2024.

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du service public d'élimination des déchets établi par Bièvre Isère Communauté.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2024**

La compétence assainissement non collectif est assurée par Bièvre Isère Communauté pour le compte de ses communes membres, dont la commune d'ARTAS fait partie.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a présenté au Conseil Communautaire du 29 septembre 2025 le rapport annuel sur

le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2024.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit également présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2024 à son conseil municipal dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport relate l'activité du service public de l'assainissement non collectif au cours de l'année 2024.

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du service public de l'assainissement non collectif établi par Bièvre Isère Communauté.

Délibération n° D 2025-11-28 / 12

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2024

La compétence assainissement collectif est assurée par Bièvre Isère Communauté pour le compte de ses communes membres, dont la commune d'ARTAS fait partie.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a présenté au Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2025 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit également présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024 à son conseil municipal dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport relate l'activité du service public de l'assainissement collectif au cours de l'année 2024.

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du service public de l'assainissement collectif établi par Bièvre Isère Communauté.

Délibération n° D 2025-11-28 / 13

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ARTASIENNE

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par la Gymnastique Volontaire Artasienne,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative en date du 22 novembre 2025,

LAMOURY Michelle et METRAL Evelyne ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la subvention « exceptionnelle » versée à la Gymnastique Volontaire Artasienne comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
Gymnastique Volontaire Artasienne	Nouvelle offre sportive et amélioration des conditions de stockage du matériel	330.00 euros

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- Les décisions modificatives prises au titre de la fongibilité des crédits autorisant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article Opération	Désignation Article	Dépenses
067 – 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 904.61 €
011 – 617	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 904.61 €
	Totaux	0.00 €

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
04/09/2025	DELAY TERRASSEMENT	CURAGE DU RUISSÉAU	350.00 €
04/09/2025	ENEDIS	BRANCHEMENT 1 RUE DES ALPES	3 118.22 €
07/09/2025	BIEVRE ISERE	ETUDE CONVERGENCE RESEAU + CENTREX – GFU	12 957.63 €
08/09/2025	E2S	GYMNAZIE REMPLACEMENT CONTACTEURS CHAUFFE EAU	610.75 €

10/09/2025	JOCTEUR	TRAVAUX CIMETIERE	9 640.00 €
19/09/2025	SIMA CHR	DETARTRAGE LAVE VAISSELLE	439.00 €
22/09/2025	CHANUT BATIMENT	AMENAGEMENT LOT 1 TERRASSES DE LA FONTAINE	51 575.63 €
22/09/2025	CHANUT BATIMENT	AMENAGEMENT LOT 2 TERRASSES DE LA FONTAINE	47 212.50 €
24/09/2025	REVELLIN FALCOZ	PUIT PERDU – LA GRANDE FORET	2 650.00 €
02/10/2025	CUMIN TP TERRASSEMENT	POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	5 285.00 €
03/10/2025	SIMATEL	ADOUCISSEUR LAVE VAISELLE	1 966.90 €
16/10/2025	CHANUT BATIMENT – GRP ELEC	RACCORDEMENT DE 4 COMMERCES	4 470.80 €
25/10/2025	CITEOS	POSE ET DEPOSE ILLUMINATIONS	1 140.00 €
29/10/2025	XP-FIBRE	GFU	15 200.00 €
29/10/2025	CHAZAL	PLANTATION LE CHARAVOUX	966.00 €
04/11/2025	IDCF INGENIERIE COORDINATION	MISSION AMO ET COORDINATION SPS – AC 343 RUE DES ALPES	1 500.00 €
04/11/2025	GUILLAUD TP	DEMOLITION RUE DES ALPES	94 934.00 €
05/11/2025	SERPOLLET	DEPLACEMENT PROVISOIRE FEU	3 180.00 €
07/11/2025	ALAIN VIVIER	REEMPLACEMENT BALASTRE STADE	1 780.00 €
13/11/2025	PLOMBERIE CHATEL	REEMPLACEMENT CHAUFFE EAU	770.00 €
17/11/2025	PLOMBERIE CHATEL	TOILETTES PERISCO + ECOLES	1 490.00 €
18/11/2025	FASSION TP	CREATION ACCES PROVISOIRE AUX COMMERCES	6 042.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP 0380152500047	MABILON Christophe	75 sentier du Taillis	Installation d'une tonnelle en bois	01/06/2025	Sans suite le 23/09/2025
DP 0380152500048	PEREIRA Mickael	480 route du Revollet	Piscine	03/06/2025	Sans suite le 23/09/2025
DP 0380152500066	RI POLL René	325 chemin du Vignier	Installation photovoltaïque	14/08/2025	Accordée le 07/10/2025
DP 0380152500067	TINGUELY Thomas	170 chemin des Combettes – Lot 19	Murs de clôture	25/08/2025	Accordée le 14/10/2025
DP 0380152500069	BETHEL Energie pour LIECTHI Thomas	1350 chemin de la Grande Forêt	Installation photovoltaïque	09/09/2025	Accordée le 23/10/2025
DP 0380152500070	MALUGANI Bastien	575 chemin du Vignier	Installation photovoltaïque	10/09/2025	Accordée le 20/09/2025

DP 0380152500071	HENONIN Aurélie et SAN JUAN Pierre	1359 chemin de la Petite Forêt	Réfection de toiture	11/09/2025	Accordée le 30/09/2025
DP 0380152500072	SCI COSTES	1840 chemin du Barroz	Installation photovoltaïque	13/09/2025	Accordée le 30/09/2025
DP 0380152500073	CHAUVIN Thomas	1263 sentier de Thiviat	Mur de clôture, Marquise, ouverture	18/09/2025	Accordée le 07/10/2025
DP 0380152500075	DE SCHITIE Damien	113 chemin du Martin	Mur de clôture	01/10/2025	Accordée le 07/11/2025
DP 0380152500076	SOZERI Energie pour ROSTAING Laurent	100 chemin de la Brosse	Installation photovoltaïque	03/10/2025	Accordée le 14/10/2025
DP 0380152500077	ROCHE Annie	146 chemin de Fayardon	Installation photovoltaïque	24/10/2025	Refusée le 12/11/2025
DP 0380152500079	DUMOULIN Bruno	219 chemin du Martin	Menuiseries-volets roulants – ouvertures	31/10/2025	Accordée le 15/11/2025
DP 0380152500082	MARTIN Patricia	26 rue des Alpes	Division foncière	04/11/2025	Accordée le 15/11/2025
DP 0380152310035	DUMOULIN Bruno	219 chemin du Martin	Travaux divers	11/05/2023	Retrait le 08/11/2025

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC 0380152500017	THONGVANH Viravanh et KHAZEM Sumbul	Chemin du Cinquin	Construction d'une maison individuelle	15/07/2025	Accordé le 10/10/2025
PC 0380152500012	JEANNOT Fanny et Geoffrey	127 sentier de Saugièvre	Garage	06/05/2025	Accordée le 04/11/2025
PC 0380152310024	RENARD Florian M01	317 sentier de Prat Métras	Bassin d'agrément	15/09/2025	Refusée le 05/11/2025
PC 0380152500018	TEDESCO Mickaël et Emilie	90 chemin de la Brosse	Installation d'une pergola bioclimatique	27/09/2025	Accordé le 21/10/2025

INFORMATIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ **Service technique**
 - Rémi CHATELAT a donné sa démission. Il a quitté la collectivité le 29 octobre dernier.
 - Le nouveau responsable des services techniques, Kévin HERMEL prendra ses fonctions le 5 janvier 2026.
 - Le CDD d'Aurélien FRAPPIER-VIGNARD a été prolongé jusqu'au 30 mars 2026.
- ✓ **Service administratif**
 - Magali JOLY a quitté la collectivité par voie de mutation le 16 novembre dernier.
 - Julie CONSTANT a été recrutée sur le poste d'agent d'accueil à compter du 24 novembre

dernier.

✓ **Service périscolaire**

- Un agent périscolaire est en arrêt de travail jusqu'au 30 novembre 2025.

TRAVAUX :

- Les travaux de la Manchette sont presque terminés, il ne reste que des réflecteurs à mettre en place.
- L'inauguration des ombrières du stade a eu lieu le 15 octobre dernier.
- Tènement AC 343 route des Alpes :
 - Travaux ENEDIS/SERPOLLET prévus semaines 50/51
 - Le feu tricolore va être déplacé temporairement.
 - Suppression du branchement EDF sur la parcelle communale.
 - Démolition à compter du 15/01/2026
- Une panne de chauffage du Groupe 2 est survenue cette semaine et n'est toujours pas totalement résolue.
- Remplacement d'ordinateurs scolaires : nous faisons face à une difficulté d'approvisionnement liée aux contraintes de la loi AGEC qui oblige l'achat de matériel reconditionné.
- Prévision de rénovation de chaussée RD53 (sur un tronçon qui va de La Croix (pied de la Manchette) jusqu'à Tarnézieu) et CD126 par le Département de l'Isère en 2026 (côté Aberay).

DOSSIERS EN COURS :

- Audit énergétique des écoles (maternelle, G1, G2 et salle d'évolution) : Une consultation a eu lieu du 22/08 au 26/09. La société COSTE ET PERCHE est chargée des investigations. Leurs propositions devront correspondre aux demandes du décret tertiaire qui nous impose une réduction de consommation.
- Afin de réduire les glissements de terrain et la boue sur les routes, une première haie sera plantée le 24/01/2026 au matin avec le concours de la fédération de Chasse. Une démarche participative est privilégiée. Les deux parcelles sont en cours d'acquisition
- Marché de nettoyage des locaux : Une nouvelle consultation a été lancée. Nous avons deux propositions. Monsieur le Maire propose cependant de reconduire pour un an avec APOLYPRO.

Monsieur le Maire informe que le gymnase et la salle d'animation sont aujourd'hui nettoyées par nos agents. La question se pose de savoir si le nettoyage de ces locaux sera externalisé.

- GFU : Afin de profiter d'une connexion à la fibre fiable et relier tous ses différents bâtiments et locaux municipaux la commune a reçu la société XP Fibre pour étudier les connexions bâtiments/réseau le 26 novembre 2025. Les travaux commenceront fin décembre/début janvier pour une durée de 1 semaine.
- New Deal : Amélioration du réseau téléphonie mobile sur la Petite Forêt : une étude est en cours sur une nouvelle parcelle cible.
- Une rencontre a eu lieu avec le service prévention de la gendarmerie. Nous les avons sollicités sur leurs démarches dans le cadre de ;

- La vidéo-protection
 - La cyber sécurité
 - Le diagnostic sûreté des locaux

- Nous avons sollicité l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour réaliser un plan guide de stratégie immobilière et nous accompagner dans la mise en œuvre de différents projets.

- Le COPIL d'Artas Demain aura lieu le 08 décembre prochain à 18 heures pour échanger sur la nouvelle version du projet.

INFORMATIONS :

- Une convention de fourrière a été signée avec ECM AUTO (garage sur St Jean de Bournay). La municipalité souhaite lutter contre les voitures ventouses. Tous les véhicules gênants risquent d'être mis en fourrière.

- Mme BARALE a présenté ses remerciements à la commune suite au décès de son mari mairie honoraire, pour l'organisation des funérailles.

- Signature d'une convention de mise à disposition pour une durée de 3 mois du local situé au 78 route de Roche avec Mme Lefaure.

- Les travaux des allées du cimetière sont terminés.

- OAP 6 (extension de la zone artisanale) L'étude du projet est en cours.

AGENDA :

02/12 14h00	Réunion chantier Eglise
02/12 19h30	Rencontre des professionnels de santé à Saint Jean de Bournay
06/12 09h00	Commission électorale
08/12 18h00	COPIL TOPOSCOPE
19/12 18h00	Noël du Personnel
14/01 19h00	Vœux CCBI (Bièvre Isère)
20/01 17h30	Réception locaux n°1 et 2 des Terrasses de la Fontaine
20/01 20h30	Commission Finances
27/01 09h00	Commission Fiscalité locale
28/01 20H00	Conseil municipal
17/02 20H30	Commission Finances

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal CHAUVIN :

✓ Commission Eau Assainissement Ordures Ménagères : mercredi 05 novembre 2025

Eau potable :

- Protocole d'accord avec un habitant pour une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable dans une propriété boisée.

Assainissement :

- Attribution de l'accord-cadre pour évacuation et enfouissement des boues d'épandage des stations d'épuration de Bièvre Isère à SAUR SAS.

Gestion des déchets :

- Attribution de l'accord-cadre pour la collecte en apport volontaire de conteneurs verre et transport vers le centre de traitement à GUERIN Logistique SAS.

- Attribution de l'accord-cadre pour la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de 6 déchetteries à Arc-en-ciel.

Pascale GREA :

✓ Commission Développement Economique et Tourisme : mercredi 26 novembre 2025

Sur le territoire de Bièvre Isère, il y a 600 km de PDIPR (chemins de randonnée) répertoriés. L'entretien de ces chemins est pris en charge par la communauté de communes et représente une dépense importante.

Récemment, la semaine de l'industrie a eu lieu. Dix-huit entreprises ont ouvert leurs portes, ainsi les élèves de plusieurs établissements scolaires ont pu visiter les locaux et découvrir différents métiers.

Michelle LAMOURY :

✓ Commission Famille Solidarité : mercredi 24 septembre 2025

- Financement de l'association 3 ABI : 80 bénévoles accueillent 150 familles.

✓ Contrat Territorial Global : jeudi 25 septembre 2025

- Comité de pilotage pour faire le bilan du CTG qui arrivera à échéance au 31/12/2026.

✓ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : lundi 29 septembre 2025

- Présentation des rapports annuels 2024 portant sur la gestion et la valorisation des déchets, l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif.
- Le regroupement des services de Bièvre Isère à La Côte Saint André est à l'étude pour l'horizon 2030.
- Versement d'une subvention à 3 ABI : 57 624.00 €.

✓ Ouverture du festival des Arts en Herbe : vendredi 10 octobre 2025 à Meyrieu les Etangs.

✓ Conseil d'école : mardi 4 novembre 2025

- Point sur les effectifs : 73 élèves en maternelle et 129 en élémentaire.
- Journée du harcèlement le 6 novembre : débats, jeux de rôle, questionnaire pour les plus grands.
- Demandes diverses : meubles de rangement, bancs dans les cours, bureaux, problèmes de ménage...

✓ SMICTOM de la Bièvre : jeudi 6 novembre 2025

- Décisions modificatives sur le budget.
- Attribution du marché de tri et conditionnement des emballages ménagers au Syndicat de Traitement Savoie Déchets.
- Trajectoire TGAP 2026-2030 : de 65.00 € par tonne en 2025 elle passerait à 105.00 € par tonne en 2030, ce qui représenterait 3 150 000.00 € contre 1 950 000.00 € en 2025.
- On observe sur Bièvre Isère, une baisse de 5% des ordures ménagères et une hausse de 12% des emballages pour le 1^{er} semestre 2025.
- Portes ouvertes : elles ont eu lieu les 26 et 27 septembre : 250 visiteurs.

✓ Conseil communautaire : lundi 17 novembre 2025

- Approbation de la modification n° 4 du PLUi : concerne les communes de Viriville et Saint-Michel de Saint-Geoirs.
- Prolongation du Programme Local de l'Habitat pour une durée de deux ans.
- Attribution du marché de mise à disposition de bennes, de transport et de traitement des déchets des six déchetteries à ARC EN CIEL RECYCLAGE.
- Marché pour la fourniture de carburant.

- ✓ Centre de Loisirs du mercredi : les 24 places sont prises presque tous les mercredis en matinée, il reste des places sur les après-midi.
- ✓ Ecole maternelle : une ATSEM avait un arrêt de travail prévu pour 3 semaines pendant lequel elle n'a pas été remplacée. A la suite de sa prolongation, elle est remplacée 2 heures sur le temps scolaire, 2 heures à la pause méridienne et 50 minutes pour le ménage.

Brigitte LECOMTE LEMOINE : Les habitants du presbytère aimeraient avoir des places réservées sur le parking. Monsieur le Maire indique que ce parking est public et qu'on ne peut pas privatiser des places. Michèle LAMOURY fait remarquer qu'il y a également des places disponibles au niveau du restaurant scolaire.

Christian BOUVIER :

- ✓ **Réunion CCAS : le 26 septembre 2025**
 - Préparation de la soirée théâtre du samedi 11 octobre.
 - Noël des Ainés : 218 personnes sont éligibles. Les personnes auront le choix entre le colis, le repas et les chèques Bi-Happy Shopping. La remise aux bénéficiaires se fera le samedi 13 décembre de 9h à 12h en mairie et la distribution à domicile à partir de 10h. La date du repas est proposée au 28 mars. Le traiteur sera consulté dans ce sens.
 - Animation de fin d'année pour les enfants scolarisés :
 - Ecole maternelle : 73 enfants. Mme la Directrice demande s'il est possible d'avoir un spectacle de magie, cette animation n'a pas été présentée depuis plusieurs années.
 - Ecole élémentaire : 129 enfants : une séance de cinéma serait appréciée. Une demande sera faite au cinéma "le Fellini" à Villefontaine ou à la mairie de St-Georges-d'Espéranche pour utiliser la salle du bocage.
 - Atelier Conduite Séniors : annulation par manque de participants.
 - Gestes de premiers secours : 5 adultes et 2 enfants se sont inscrits.
 - Café-Retrouvailles : en moyenne, 10 personnes sont présentes chaque jeudi de fin de mois.
 - Téléalarme : 19 adhérents
- ✓ **Réunion CIAS RESIDENCE LES 4 VALLEES : le 21 octobre 2025**
 - Contexte économique de ces dernières années.
 - Orientation budgétaire 2026 du CIAS.
 - Orientation budgétaire 2026 du budget annexe du CIAS.
- ✓ **Réunion CIAS RESIDENCE LES 4 VALLEES : le 25 novembre 2025**
 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du CIAS du 21 octobre.
 - Vote du budget principal 2026 du CIAS.
 - Vote du budget annexe 2026 du CIAS.
 - Décision modificative du budget principal 2025 du CIAS.
 - Quelques informations : Depuis la sortie de la crise du Covid-19, les demandes d'admission présentent des profils plus âgés et plus fragiles qu'auparavant. La capacité maximale de la résidence est de 63 places et à ce jour le taux de

remplissage est à 100%.

✓ **Présentation du dispositif DIGICOPE : le 26 novembre 2025**

DIGICOPE, agir pour vieillir en bonne santé. En Isère ce dispositif s'appelle IS'ICOPE. Ce projet est porté par le département de l'Isère, le CHU Grenoble Alpes, la Poste et leurs partenaires qui s'appuie sur le programme ICOPE de l'OMS, qui vise à repérer de manière précoce les fragilités chez les personnes âgées pour déployer en Isère le projet IS'ICOPE. L'application mobile DIGICOPE permet aux Isérois de réaliser en autonomie, dès 60 ans, un test de repérage des fragilités. L'application est téléchargeable gratuitement. A l'issue du test, si des fragilités fonctionnelles sont détectées, les personnes seront contactées par un professionnel de santé pour réaliser un bilan plus approfondi. En cas de fragilités sociales, ce sont les professionnels sociaux du Département ou des CCAS qui interviendront pour délivrer des informations utiles afin de prévenir la perte d'autonomie.

✓ **CONFERENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITES : le 26 novembre 2025**

- Semaine de prévention contre les violences intrafamiliales.
- Accès aux droits, le Département à la rencontre des communes. Une rencontre avec les acteurs qui accompagnent les usagers est prévue courant le 1^{er} trimestre. Une présentation du parcours accueil à l'ensemble des élus sera faite au 2^e trimestre.
- Actions pour favoriser le bien vieillir. Un guide à destination des élus et des professionnels de mairie est en cours de création.
- Bilan 2025 des actions soutenues par la CTS : Elles sont principalement axées sur l'autonomie, la jeunesse et la citoyenneté, la santé, l'accompagnement social, l'enfance et la famille.
- Poursuite de l'enquête « C'est quoi votre CTS idéale ? ». L'objectif est de partager au niveau du département une approche globale et transversale des politiques sociales avec les élus locaux.
- Calendrier 2026.

Gréqory DURAND : La police municipale a procédé à 72 contrôles routiers sur la commune d'Artas depuis le début de l'année. Il en ressort plusieurs verbalisations : cinq pour des feux non respectés, trois pour des stops non respectés et deux gros excès de vitesse.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Martial SIMONDANT



La secrétaire de séance,
Michelle LAMOURY